

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 45
Représentés (pouvoirs) : 3

Date de convocation : 08/04/2021

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération 30/04/2021

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 15 AVRIL 2021**

Délibération n° DCS/2021/05

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE QUINZE AVRIL

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni par visioconférence, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, BONIN Vivien représenté par ODDOU Rémy (pouvoir), BOURGAT Michel représenté par GILARDEAU Christian (pouvoir), BRIOULLE Jean-Pierre, DE BONNAULT Marie-José, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BEAUDOIN Gérard, BERNARD Julie, COLLIN François, OGIER Chantal suppléante de BONNABEL Eveline, DABAT Marc-André, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, ESCALLE Jean, MACLE Josiane, MOREL Christian, PELLEGRIN Matthieu suppléant de GINSBERG RIGAUD Catherine, PY Martine, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, WOURM Philippe suppléant de ESTACHY Jean-François, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, AYACHE Serge, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé, COSTORIER Rémi, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BONNARDEL Jérôme, CONTOZ Jean-François, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, DUMAS Christian, GARCIN Bernard, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, PONS Julien, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, BUTZBACH Pimprenelle, GAY-PARA Michel, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, VAN WONTERGHEM Christian

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,

L. NIVOU, chargée de mission Développement territorial.

E. BERDIEL, maire de Poligny.

M. le Président rappelle que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum nécessaire pour toute réunion de l'organe délibérant du syndicat mixte du SCoT est fixé au tiers des membres.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Rémy ODDOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Constatant que le Compte Administratif 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 220 917,73 €
- un déficit d'investissement de 27 215,42 €

le Président propose au Conseil Syndical d'affecter les résultats comme suit :

- en recette d'investissement à l'article 1068 : 27 215,42 €

	Résultat 2020	Affectation au Budget 2021		
		Fonctionnement	Investissement	Compte
Excédent de Fonctionnement	220 917,73 €	193 702,31 €		F/R : 002
Affectation Investissement			27 215,42 €	I/R : 1068
Déficit d'Investissement	-27 215,42 €		27 215,42 €	I/D : 001
Total	193 702,31 €			

Le Président rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice 2019 inscrit au budget 2020, n'a pu être actée, la délibération correspondante n'ayant pas été prise. L'affectation au budget 2021 reprend donc le cumul des résultats 2019 et 2020.

Après étude du projet d'affectation de résultat de l'exercice 2020, les membres du conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent cette affectation de résultat.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG



